



**La mobilisation dans les secteurs se poursuit et se diversifie.** Dans le public, de multiples initiatives de visibilité de notre mobilisation ont eu lieu dans le secteur de la Culture (telle l'action à la pyramide du Louvre et dans les bibliothèques), à l'Éducation nationale, la Recherche, dans les collectivités territoriales, les crèches... La manifestation nationale du 16 janvier a été à la hauteur de celle du 9 janvier, qui a marqué après les fêtes la poursuite de l'engagement de tou-ttes et tous dans ce conflit reconductible interprofessionnel contre la retraite à points, inédit dans son ampleur et sa durée.

**La retraite à points ruine le système de retraites** des fonctionnaires fondé statutairement sur le code des pensions civiles et militaires. Il met à bas celui du privé, applicable aux contractuel-les de droit public, qui est fondé sur un socle CNAV de répartition solidaire. **Plus que jamais, nous exigeons son retrait pur et simple.**

**Notre combat est fondamental,** il engage la protection sociale retraites de l'ensemble des salarié-es public/privé de ce pays. Le 20 janvier le projet de loi devait être présenté devant le Conseil commun de la Fonction publique : nous l'avons boycotté, avec les organisations CGT, FO, FSU, CGC, et FA-FP. Le vendredi 24 janvier, le projet de loi retraites est présenté en conseil des ministres.

**Franchissons toutes et tous ensemble un nouveau cran dans la grève et la mobilisation les 22, 23, et 24 janvier, en répondant à l'appel interprofessionnel du 15 janvier.**

**Dans ce cadre, Solidaires, avec les organisations CGT, FO, FSU, FA-FP ensemble majoritaires à la fonction publique, appelle :**

- **Les agent-es de tous les secteurs de la fonction publique de l'État, de l'Hospitalier et du Territorial à venir déposer leurs outils de travail devant des lieux symboliques et dans tous les territoires le 22 janvier.**
- **À participer aux actions de grève diversifiées, telles les marches aux flambeaux, le 23 janvier au soir.**
- **À participer massivement à la grève et aux manifestations interprofessionnelles du 24 janvier.**

